



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REPORT DU DÉLAI LÉGAL

D'INHUMATION OU **DE CRÉMATION**

(cocher en fonction de votre demande)

(En cas de problème médico-légal, le délai de six jours court à partir de la délivrance, par le Procureur de la République, de l'autorisation d'inhumation ou de crémation)

Je soussigné(e),.....
NOM et prénom du demandeur :
demeurant :
dûment mandaté par la famille du défunt, en qualité de (lien de parenté) :
ou de représentant légal de l'entreprise ou de la régie funéraire :

Cachet de l'entreprise ou de la régie

Habilitéé sous le numéro :

sollicite une dérogation au délai légal d'inhumation ou de crémation pour **le motif suivant** (à remplir) :

concernant le corps de :

NOM et prénom du défunt.....

NOM de naissance.....

Né(e) le : à (commune) :

..... Pays :

Décédé(e) le : à (commune) :

L'inhumation (cocher la mention adéquate)

est prévue au cimetière (nom)

dans la commune de

le (date) à (heure)

La crémation (cocher les mentions adéquates)

est prévue au crématorium : Antran

Poitiers

Autre (à préciser).....

le (date) à (heure)

Fait à

Le

Cachet de l'entreprise

Nom et prénom en clair du signataire
et signature



PROCÉDURE DE DÉROGATION AUX DÉLAIS LÉGAUX D'INHUMATION OU DE CRÉMATION

La dérogation est délivrée sur présentation des documents suivants :

- Formulaire de demande de report du délai légal,**
- Certificat de décès (délivré par le médecin),**
- Acte de décès ou acte d'enfant sans vie (délivré par la mairie Art. 78 du code civil),**
- Autorisation de fermeture de cercueil délivrée par :**
 - le maire de la commune de décès ou
 - le maire de la commune du lieu de dépôt du corps si transport avant mise en bière vers le domicile,
 - la résidence d'un membre de la famille ou une chambre funéraire,
- Autorisation d'inhumation délivrée par:**
 - le maire du lieu d'inhumation (R. 2213-31) et
 - le parquet ou la gendarmerie / la police (si obstacle médico-légal) (R. 2213-33),
- Autorisation de crémation (R. 2213-34) délivrée par:**
 - le maire de la commune de décès,
 - le maire du lieu de mise en bière s'il y a eu transport de corps,
 - le parquet (si obstacle médico-légal),
- Mandat de la personne ayant pouvoir,**
- Copie de l'arrêté d'habilitation de l'opérateur funéraire en cours de validité si [hors département](#).**